Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260327-142026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Référence
2026 -014

Objet de la délibération
Elections des délégués aux organismes extérieurs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage
23/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 27 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Elections des délégués aux organismes extérieurs

Délégués auprès de Morbihan Energies :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les délégués de la Commune de Berné au Syndicat Morbihan Energies.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Vu les statuts du Syndicat Morbihan Energies
Considérant qu'il convient d'élire deux délégués,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de deux délégués.

Ont obtenu :
- M. GUILLOUX David : 19 voix pour
- M. LARGEAU Cathy : 19 voix pour

Ont été élus :
- M. GUILLOUX David et Mme LARGEAU Cathy

Délégués auprès de l'Aérodrome Bretagne Atlantique :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les délégués de la Commune de Berné au Syndicat de l'Aérodrome de Guiscriff.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Vu les statuts du Syndicat de l'Aérodrome de Guiscriff
Considérant qu'il convient d'élire deux délégués,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de deux délégués.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260327-142026-DE

Ont obtenu :
- M. LE DORTZ Pascal : 19 pour
- M. JACQUES Laurent : 19 pour

Ont été élus :
- M. LE DORTZ Pascal et M. JACQUES Laurent

Délégués au GCSMS Dorn Ha Dorn :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les délégués de la Commune de Berné au GCSMS Dorn Ha Dorn .
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Vu les statuts du GCSMS Dorn Ha Dorn,
Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Ont obtenu :
- Mme JEGOUZO Anne : 19 pour
- Mme LUCAS Nicole : 19 pour

Ont été élues :
- Titulaire : Mme JEGOUZO Anne
- Suppléante : Mme LUCAS Nicole

Délégué au CNAS :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire un délégué de la Commune de Berné au CNAS .
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Vu les statuts du CNAS
Concidérant qu'il convient d'élire un délégué,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué.

A obtenu :
- M. ZANOTELLI Christian : 19 pour

A été élu :
- M. ZANOTELLI Christian

Délégué à la Défense :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire un délégué Défense de la Commune de Berné .
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Considérant qu'il convient d'élire un délégué,

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260327-142026-DE

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué.

A obtenu :
- M. GUILLOIS Guillaume : 19 pour

A été élu :
- M. GUILLOIS Guillaume

Délégués à La Sécurité Routière :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Commune de Berné pour la Sécurité Routière .
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué.

Ont obtenu :
- Mme LEVENARD Sarah : 19 pour
- M. COURTEAUD Patrice : 19 pour

Ont été élus :
- Titulaire : Mme LEVENARD Sarah
- Suppléant : M. COURTEAUD Patrice

Délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) - Eau du Morbihan :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la Commune de Berné à la Commission Locale de l'Eau - Eau du Morbihan.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Vu les statuts du Syndicat de Eau du Morbihan
Considérant qu'il convient d'élire un délégué,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué.

A obtenu :
- M. PAUILLAC Dominique : 19 pour

A été élu :
- M. PAUILLAC Dominique

Délégué à l'ALECOB :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la Commune de Berné relatif à la convention "Conseil en Energie Partagée" passée avec l'ALECOB .
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260327-142026-DE

Considérant qu'il convient d'élire un délégué

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué.

A obtenu :
- Mme LEVENARD Sarah : 19 pour

A été élue :
- Mme LEVENARD Sarah

Délégué à la Sécurité Civile Incendie :

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'élire un délégué à la sécurité civile Incendie sur la Commune de Berné.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7,
Considérant qu'il convient d'élire un délégué,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué.

A obtenu :
- Mme JEGOUZO Anne : 19 voix pour

A été élu :
- Mme JEGOUZO Anne

Représentant de la Commune au contrat d'association avec l'école Sainte-Hélène :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réélire un ou une représentante de la Commune de Berné au contrat d'association avec l'école Sainte Hélène

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un représentant :

A obtenu :
- M. LE DORTZ Pascal : 19 voix pour

A été élu :
- M. LE DORTZ Pascal

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX